

Le Club d'Investissement et de Gestion Alternative et Locale pour l'Épargne Solidaire, ou Cigales Avenir du Var : des valeurs fortes !



La Cigales avenir, créée en juin 2010, a pour vocation le soutien d'entreprises viables économiquement et utiles socialement.

En particulier, les pratiques encouragées par les Cigales de toute la France, en accord avec la charte de la fédération, insistent sur :

- la notion de proximité : rapprocher géographiquement les investisseurs des projets soutenus financièrement dans un souci de développement local durable ;
- la notion de citoyenneté : priorité est donnée à un autre mode de gestion des investissements, par une implication personnelle dans le suivi, l'accompagnement et le développement des entreprises cigalées. C'est une citoyenneté active qui permet à l'investisseur de s'impliquer dans l'utilisation de son argent placé ;
- la notion de solidarité : sont privilégiées les entreprises ayant une composante culturelle ou écologique, mais aussi sociale, notamment celles permettant une insertion économique et la création d'emplois ;
- la notion de rentabilité socio-économique : des critères financiers d'investissement réalistes, gardant la notion de risques financiers, sont conjugués à des critères sociaux.

Une Cigales, concrètement :

Juridiquement, c'est un club d'investisseurs (en indivision volontaire) qui se constitue pour 5 ans, éventuellement renouvelable une fois. Le club est constitué de 5 à 20 personnes qui mettent une partie de leurs économies en commun.

Tous les mois, chaque cigalier verse la somme qu'il souhaite (de 7,50 à 400€/mois, pour une moyenne nationale de 26€/mois). Lors des décisions, c'est le principe « une personne, une voix » qui prévaut, quelle que soit la somme apportée.

Les « cigaliers » se réunissent plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs d'entreprise, décider des placements et affecter cette capitalisation collective au capital des entreprises.

A l'issue des 5 ans, le club cède ses parts, en priorité au créateur de l'entreprise, et répartit les montants au prorata des versements de chaque « cigaliers ».

Les Cigales : des « épargnants »-investisseurs !

C'est un lieu d'échange et d'auto-formation sur les questions économiques et de développement local, où investisseurs et porteurs de projets font l'expérience d'une économie socialement responsable et solidaire. Les Cigales sont au carrefour de « l'épargne¹ » de proximité, de « l'épargne » éthique et de « l'épargne » solidaire.

¹ Nous ne sommes pas des épargnants (Cf. livret A et autre), nous sommes un club d'investissement, donc des investisseurs et les autorités prudencielles de l'A.M.F nous obligent à bien prévenir que nos investissements sont à risque. Que les performances passées ne présagent pas des performances à venir. Néanmoins, le sérieux de nos études, de nos choix et de notre accompagnement nous garanti contre de mauvaises surprises.

Comment les Cigales investissent dans les entreprises ?

- Les Cigales interviennent sous la forme de prises de participation dans le capital de sociétés commerciales (SARL, SA, SCOP, SCIC...), en création ou en développement/recapitalisation. Les entreprises individuelles ne rentrent pas dans le cadre de ce dispositif.
- Les Cigales accompagnent le développement de l'entreprise pendant une période de trois, quatre ou cinq ans (le plus souvent cinq ans) : au soutien financier s'ajoute un soutien moral et technique. En tant qu'actionnaire, la Cigales est représentée aux assemblées générales et peut faire valoir son pouvoir consultatif.
- La Cigales peut apporter par ailleurs une aide en termes de conseils dans les domaines les plus divers : comptabilité, gestion, communication, effet de réseau..., selon les compétences des cigaliers.
- Les Cigales peuvent également investir dans des associations : en apport avec droit de reprise depuis 2001, sur une durée négociée avec les responsables de l'entreprise.

Contact

Pour plus d'informations et pour rejoindre le groupe de la CIGALES AVENIR :

cigalesavenir@yahoo.fr

Tel : 06 69 09 93 03

